

## La publicité des marchés publics

### Où peut-on trouver les appels d'offres publics ?

**Au BOAMP :** Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics

**Au JOUE :** Journal Officiel de l'Union Européenne

**JAL :** Journal d'Annonce Légal (journaux nationaux et locaux comme l'Est Républicain)

**Sites internet :** Sites de l'acheteur et sites concentrateurs d'annonces de marchés publics (ex : marché online)

*Attention : Les avis présents dans les sites concentrateurs d'annonces ne contiennent pas toutes les informations présentes dans les avis obligatoires*

**Affichages :** ex : en mairie pour les communes

### Les obligations de publicité de l'acheteur :

Des seuils de publicité ont été définis par le code des marchés publics et vont déterminer les mesures de publicité obligatoires de la part de l'acheteur:

Marché de travaux	
Montant de l'achat	Publicité
< 20 000€	<b>Pas d'obligation de publicité</b>
De 20 000€ à 90 000€	<b>Acheteur libre dans sa publicité</b>
De 90 000 € à 5 150 000	<b>Obligation de publier au BOAMP <u>ou</u> dans un JAL</b> + possibilité : Presse spécialisée et site internet de l'acheteur
> à 5 150 000	<b>Obligation de publier au BOAMP <u>et</u> au JOUE</b> + possibilité : Presse spécialisée et site internet de l'acheteur

Marché de fournitures et services	
Montant de l'achat	Publicité
< 20 000€	<b>Pas d'obligation de publicité</b>
De 20 000€ à 90 000€	<b>Acheteur libre dans sa publicité</b>
De 90 000€ à 133 000€ pour l'Etat (206 000€ pour les CT)	<b>Obligation de publier au BOAMP <u>ou</u> dans un JAL</b> + possibilité : Presse spécialisée et site internet de l'acheteur
> à 133 000€ pour l'Etat (> à 206 000€ pour les CT)	<b>Obligation de publier au BOAMP <u>et</u> au JOUE</b> + possibilité : Presse spécialisée et site internet de l'acheteur

## Les délais de publicité

### Appel d'offres Ouvert (Art. 57 CMP)

Délais de réception des candidatures et des offres (dans la même enveloppe)	Délais normaux	Si AAPC envoyé par voie électronique	Si DCE mis à disposition des candidats par voie électronique
Base réglementaire	52 jours	45 jours	40 jours
Avis de préinformation	22 jours	15 jours	Pas de réduction
En cas d'urgence imprévisible	15 jours	10 jours	3 jours

### Appel d'offres Restreint (Art. 60 CMP)

Délais de réception des candidatures	Délais normaux	Si AAPC publié par voie électronique
Base réglementaire	37 jours	30 jours
En cas d'urgence imprévisible	15 jours	10 jours

Délais de réception des offres	Délais normaux	Si DCE mis à disposition des candidats par voie électronique
Base réglementaire	40 jours	35 jours
Avis de préinformation	22 jours	17 jours
En cas d'urgence imprévisible	10 jours	10 jours

### Marché Négocié (Art. 65 CMP)

Délais de réception des candidatures	Délais normaux	Si AAPC publié par voie électronique
Base réglementaire	37 jours	30 jours
En cas d'urgence imprévisible	15 jours	10 jours

Délais de réception des offres	Délais librement fixés par le pouvoir adjudicateur

### Dialogue Compétitif (Art. 67 CMP)

Délais de réception des candidatures	Délais normaux	Si AAPC publié par voie électronique
Base réglementaire	37 jours	30 jours

Délais de réception des offres	Délai de 15 jours mini à l'issue du dialogue